

Privilège—M. Ethier

M. Wise: Si c'est ce qu'on a dit dans le communiqué, je soutiens qu'on n'a pas utilisé le bon mot. Le comité travaille encore. En fait, il a tenu une réunion la semaine dernière et je pense qu'il prévoit se réunir encore avant de me transmettre un rapport.

Le député veut parler de textes très longs qui ne sont rien de plus que la transcription des délibérations du comité consultatif. Beaucoup de gens ont demandé s'il serait possible d'avoir accès à ces renseignements. Nous ne voulons les cacher ni au public, ni aux députés de la Chambre. J'ai déjà précisé que ces renseignements seraient rendus publics. La difficulté s'est présentée après que nous eûmes pris la décision de les rendre publics, lorsque nous avons appris qu'il faudrait beaucoup de temps pour les traduire. J'en suis vraiment désolé, mais je puis assurer au député et à la Chambre que lorsque le comité aura tenu ses réunions et qu'il m'aura communiqué ses constatations, le rapport sera publié, mais pas avant qu'il ne soit possible de le présenter dans les deux langues officielles.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé une affaire assez importante par voie de la question de privilège. Le ministre a répondu. Je voudrais certes examiner les faits en détail et bien peser les arguments invoqués. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a présenté une argumentation très motivée et fort bien préparée. Je voudrais l'étudier pour voir s'il y a matière à privilège.

Le ministre, pris à l'improviste, a répondu comme il l'a dit sans avoir eu le moindre avertissement. Si cela doit devenir une préoccupation constante, le ministre a dit qu'il était prêt à comparaître devant un comité. Il a expliqué la nature du document et la façon dont il a été préparé. Toutefois, ce n'est qu'après avoir étudié toute l'argumentation du député de Glengarry-Prescott-Russell et y avoir réfléchi que je pourrai décider qu'il y a autre chose en suspens qui pourrait me convaincre qu'il y a lieu de soulever la question de privilège. Le cas échéant, je voudrais donner au ministre l'occasion de répondre après lui avoir également donné le temps de se préparer.

Je réserverai la question jusqu'à ce que j'aie eu l'occasion de l'étudier. Si le ministre a un argument à faire valoir en réponse à la question de privilège, je lui fixerai certes ainsi qu'aux députés une période où les partis pourront débattre de la question plus à fond.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, à ce même sujet, je n'ai pas très bien compris si vous alliez étudier l'opportunité de dépenser des fonds fédéraux pour des activités de recherche du caucus. La question ici, et je pense qu'il est important que vous nous fassiez part de vos vues à ce sujet, est de savoir si un caucus du gouvernement devrait faire effectuer des travaux de recherche à son compte et payer avec des fonds publics. Un caucus peut très légitimement faire effectuer des travaux de recherche, mais la question est de savoir s'il devrait le faire en se servant de fonds publics.

C'est une question très nouvelle. Je ne pense pas que cela se soit fait par le passé. Nous aimerions certes que vous nous fassiez part de vos vues au sujet des activités du gouvernement parce qu'il semble que ce ne soit pas un cas isolé. D'autres ministres ont demandé à d'autres députés du parti ministériel d'effectuer toutes sortes de travaux de recherche. Nous comprenons que le parti conservateur puisse fort bien faire effec-

tuer toutes sortes de travaux de recherche en se faisant aider par ses députés d'arrière-ban, s'ils ne sont pas assez compétents pour être ministres, et que le gouvernement veuille employer leurs talents ou les consoler de ne pas avoir été promus en les faisant participer à certaines activités, mais cela ne devrait certes pas se faire avec des fonds publics.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami soulève une excellente question et je puis comprendre tout l'intérêt qu'il y prend en qualité de ministre du gouvernement précédent qui n'a jamais vraiment beaucoup consulté ses députés de l'arrière-ban sur diverses questions. Auparavant les ministres du gouvernement dépensaient effectivement des fonds publics hors des cadres de la fonction publique, et à juste titre, à mon avis. Ils créaient des groupes de travail à l'extérieur de la fonction publique, retenaient les services de consultants et d'experts-conseils et les payaient tant par jour. Il est parfaitement convenable pour le gouvernement de procéder ainsi.

Ce qui m'inquiète dans l'observation soulevée par le député et à laquelle a fait allusion le député qui a soulevé le premier la question de privilège, c'est qu'on laisse entendre que, d'une façon ou d'une autre, il ne convient pas de retenir à des fins publiques les services de consultants professionnels en dehors de la fonction publique. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a dit qu'il allait publier le rapport. Il est parfaitement convenable de retenir les services d'autres personnes en dehors de la fonction publique, mais on laisse entendre que, pour une raison ou une autre, il ne convient pas que le gouvernement du Canada consulte les députés.

• (1530)

Si c'est là la question que le député de Papineau (M. Ouellet) demande qu'on examine, je trouve cela étonnant, car j'estime qu'il serait normal, par exemple, d'utiliser les téléphones ou le service d'impression du ministère de l'Agriculture même pour imprimer ce communiqué ou de faire appel à un fonctionnaire d'expérience pour garder le groupe dans la bonne voie. A en croire le député, cela conviendrait à condition que les conseillers n'appartiennent pas à la Fonction publique; par contre, il ne conviendrait pas pour quelque raison que ces conseillers soient des députés.

Je crois que la question doit être approfondie et réglée une fois pour toutes, surtout dans le contexte où elle a été soulevée par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui a dit, lorsque le député le lui a demandé, qu'il avait l'intention de publier le rapport. Le ministre a dit qu'au lieu d'avoir recours à une personne de l'extérieur, il préférerait faire appel à quelqu'un du Parlement. Je crois que c'est tout à fait normal. Je comprends pourquoi le député n'aime pas cela; ce n'est jamais arrivé dans son parti.

Une des transformations envisagées par le premier ministre (M. Clark) et son nouveau gouvernement est de faire appel, autant que possible, à la collaboration des députés. Je sais qu'avec le temps les députés d'en face collaboreront également, s'ils ont le moindre quelque chose à contribuer. Quant au droit des députés de parler, à la Chambre ou au comité permanent, de questions agricoles, il n'a pas été restreint. Bien au contraire, ce droit traditionnel a pour la première fois été